

DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS

---  
ARRONDISSEMENT

T  
DE BETHUNE

---  
CANTON DE  
DOUVRIN

---  
COMMUNE DE  
VERMELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS DU MAIRE**

DEC2025\_33

Le Maire de Vermelles,  
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2024

Vu le Code de la Commande Publique  
Vu la décision du 28 décembre 2022 relative à l'attribution des contrats de prestation de services d'assurances

Considérant que la commune a adhéré, par délibération en date du 12 juin 2025 à la centrale d'achat intercommunautaire mise en place par la Communauté d'agglomération Béthune, Bruay, Artois Lys Romane et précisément à la mutualisation du Marché des assurances

Considérant que la mise en place effective des contrats ne pourra pas se faire au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Considérant que les contrats d'assurances de la commune arrivent à expiration au 31 décembre 2025.

Considérant qu'il est de prudente administration de prolonger les contrats d'une année.

**Objet : Avenants aux contrats d'assurances : lot 1 Dommage aux biens  
- lot 3 Flotte automobile et missions**

**DECIDE**

ARTICLE 1 : Il est conclu avec GROUPAMA à Reims un avenant de modification au contrat « dommages aux biens » aux contrats « flotte automobile et Mission collaborateur » ayant pour objet la prolongation de ces contrats jusqu'au 31 décembre 2026.


ARTICLE 2 : Toutes les dispositions des contrats initiaux non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 30 octobre 2025

Le Maire,  
A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 30 octobre 2025  
Et de la publication le 30 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 30/10/2025  
Reçu en préfecture le 30/10/2025  
Publié le   
ID : 062-216208462-20251030-DEC2025\_33-CC